



SERVICE DECHETS

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

SOMMAIRE

Chapitre I : Les moyens mis en œuvre

- Présentation générale Page 3
- Les actions de communications Page 5

Chapitre II : La collecte sélective

- Les indicateurs techniques Page 6
 - Le schéma de collecte
 - La collecte des déchets ménagers
 - La collecte du verre
- Les indicateurs financiers Page 10
 - Les dépenses de collecte et de traitement
 - Les recettes de valorisation

Chapitre III : Les déchèteries

- Présentation du dispositif Page 12
- Les indicateurs techniques Page 15
 - Fréquentation des usagers
 - Fréquentation des professionnels
- Les indicateurs financiers Page 16
 - Les dépenses de transport et de traitement
 - La synthèse des coûts liés aux différents déchets
 - Le partenariat avec Artois Insertion Ressourcerie
 - Les recettes de valorisation
 - Les autres recettes

Chapitre IV : Le compostage individuel

- Page 20
 - Le principe de l'opération
 - Le matériel proposé
 - L'historique des composteurs distribués

Présentation générale

La Communauté de Communes de la Haute Somme forme un territoire rural de 60 communes et 28 547 habitants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE SOMME



La collectivité assure la compétence de « collecte et traitement des déchets ménagers ». Elle a délégué la partie « traitement » au SMITOM du SANTERRE depuis sa création.

1. La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collecte

Elle se traduit par :

- la collecte sélective des Ordures Ménagères Résiduelles, des emballages ménagers et du verre
- la collecte et le traitement des déchets réceptionnés sur 3 déchèteries (Roisel, Mont Saint Quentin et La Chapelette)

Les prestations suivantes sont réalisées en régie :

- la rotation des bennes d'encombrants sur les 3 déchèteries jusqu'au 31 Aout2020 puis transféré à l'entreprise COVED
- la collecte hebdomadaire des 3 flux (Ordures Ménagères Résiduelles, emballages ménagers, papiers/cartons)

↳ Pour assurer ce service à la population, elle dispose de moyens humains, techniques et financiers.

Les moyens humains sont pour :

- la collecte hebdomadaire : 15 ETP
- le gardiennage déchèterie : 4 ETP
- la gestion du service : 1 ETP
- la comptabilité / DRH / Secrétariat : 1.3 ETP

Les moyens techniques regroupent du matériel et des infrastructures spécifiques dont :

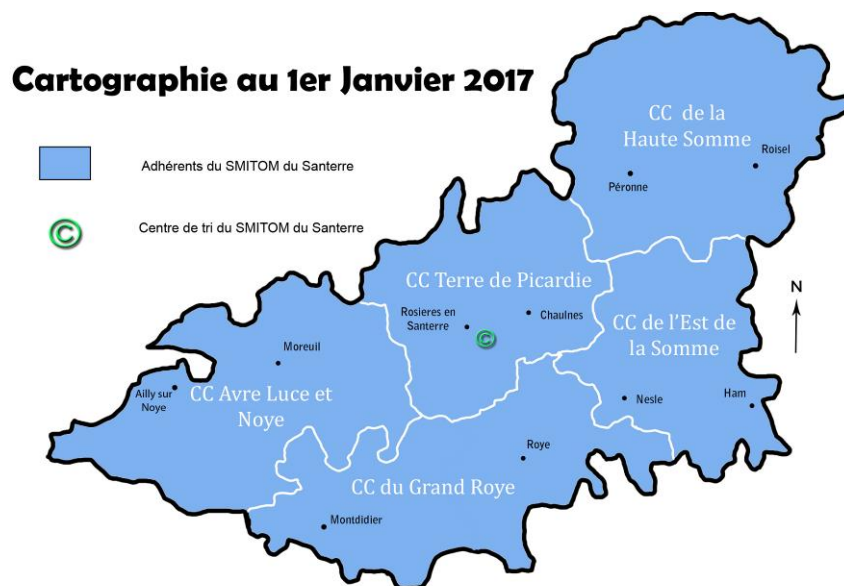
- 1 chargeur télescopique
- 1 camion ampliroll
- 3 déchèteries
- 1 camion benne 3.5 Tonnes avec haillon
- 10 bennes de 30 m³, 6 bennes de 20 m³
- 7 camions Benne à Ordures Ménagères Monoflux dont un de remplacement
- 2 camions Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée dont un mulet

Les moyens financiers sont de différentes natures :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)
- La Tarification d'accès en déchèterie pour les professionnels
- Une redevance pour les campings
- Diverses subventions suivants les dossiers d'optimisation du service en cours et les investissements (Etat, Région, ...)
- Les soutiens financiers des éco-organismes calculés en fonction des tonnages de matériaux valorisés et des actions de communication mises en place
- La vente des matériaux à recycler ou/et à valoriser

2. Le SMITOM du Santerre

Le Syndicat intercommunal basé à Rosières en Santerre est né en 2002 et regroupait à cette date 49 000 habitants. Aujourd'hui, il s'étend sur un territoire de 115 000 habitants répartis sur 5 collectivités. La Communauté de Communes de la Haute Somme adhère depuis le 1^{er} janvier 2012.



La CCHS a délégué au SMITOM du SANTERRE les missions suivantes :

- La collecte du verre en borne d'apport volontaire
- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)
- Le traitement des emballages ménagers et des papiers / cartons à recycler
- La prévention des déchets dont le compostage domestique

Le traitement des déchets ménagers issus de la collecte hebdomadaire repose sur trois axes :

- ❶ **L'enfouissement des Ordures ménagères Résiduelles** dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Nurlu
- ❷ **Le recyclage du verre**

③ La valorisation matière des emballages et de tous les papiers / cartons

Le tri et le conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective sont effectués sur le Centre de tri du SMITOM créé en mars 2007 et situé à Rosière en Santerre. Il peut traiter jusqu'à 6 000 tonnes de déchets à recycler.



Les tonnages triés puis expédiés vers les filières de recyclage

Les actions de communication

Edition

- Calendrier annuel des collectes avec le rappel des consignes de tri

Sensibilisation des enfants

THEME	CENTRE de LOISIRS (Vacances plurielles)	SCOLAIRES
TRI et RECYCLAGE		Péronne, Combles, Epehy, Heudicourt, Tincourt Boucly, Roisel, Bouchavesnes Bergen, Doingt Flamicourt, Mesnil Bruntel
LOMBRICOMPOSTAGE	Epehy	
PREVENTION		Péronne, Tincourt Boucly
Visite Centre de tri	Epehy	Combles

>>> Les animations sont réalisées par le SMITOM du Santerre.

Sensibilisation des acteurs locaux (élus, habitants, entreprises)

• Au premier trimestre 2019, un test de collecte bimensuelle des ordures ménagères s'est mis en place à la demande d'élus locaux. 8 communes ont été concernées : Lesboeufs, Gueudecourt, Flers, Ginchy, Longueval, Guillemenont, Combles, Hardecourt aux Bois soit 1 786 habitants. Un flyer a été distribué aux habitants en décembre 2018 mentionnant les dates de collecte, le rappel des consignes de tri et les gestes de prévention pour réduire leurs déchets et consommer autrement. Un premier bilan satisfaisant a été rendu public en juin 2019.

- Le SMITOM du Santerre met en place des actions autour de la prévention des déchets.

THEME	ACTIONS DEPLOYEES
Compostage	Mise en place de site de compostage <ul style="list-style-type: none">• I.M.E. Péronne• Pied d'immeuble « Porte de Bretagne » à Péronne
	Réunions d'information sur le compostage (en partenariat avec la CCHS)

La collecte sélective

Les indicateurs techniques

SCHEMA DES COLLECTES

Collecte en régie en porte à porte

FLUX 1 : Ordures Ménagères Résiduelles en bac roulant

Une fois toutes les semaines en porte à porte *

FLUX 2 : Emballages à recycler en sacs jaune

(Bouteilles en plastique, boîtes de conserves, briques alimentaires)

FLUX 3 : Papiers / Cartons à recycler en sacs bleu

Fréquence de collecte pour le flux 2 et 3

- Tous les 15 jours pour 59 communes, passage avec un camion bi-compartmenté
- Toutes les semaines pour Péronne avec deux camions mono-flux

Collecte du verre en apport volontaire

FLUX 4 : Verre en borne à verre de 4 m³

* Péronne, deux collectes par semaine pour la restauration collective, les lycées, les collèges, l'hôpital, l'habitat vertical, les salles des fêtes, les salles des sports, les ateliers municipaux (le mardi et le vendredi).

Remarques :

- Les volumes de bacs OMR sont affectés suivant le nombre de personne dans le foyer
 - Bacs de 120 litres : 1 à 2 personnes
 - Bacs de 240 litres : 3 à 4 personnes
 - Bacs de 360 litres : 5 personnes et plus
- Les entreprises, les associations, les salles des fêtes et l'habitat collectif sont dotés de bacs de 360 ou 660 litres selon les quantités produites par semaine.
- Des sacs de tri sont mis à disposition des usagers du service dans les mairies et sur les 3 déchèteries du territoire.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Population desservie

Population selon dernier recensement, INSEE au 1 ^{er} janvier 2019	28 547 habitants
Densité de la population	60 hab./km ²

Tournées et flux collectés

La collecte hebdomadaire se décompose comme suit :

- 16 tournées d' OMR dont une supplémentaire pour les « gros producteurs » à Péronne
- 6 tournées de tri sélectif

>> Chaque équipe comprend un chauffeur et 2 ripeurs.

COLLECTE des BACS d'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES					
OMR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TOURNEE 1	Herbécourt / Feuillères Hem-Monacu / Clery-sur-Somme Allaines (+Feuillaucourt) Aizecourt le Haut	Péronne 1	Doingt-Flamicourt Bussu Rue de Bussu et Doingt (Péronne)	Roisel	
TOURNEE 2	Eterpigny Villers-Carbonnel Barleux / Flaucourt Biaches / Maurepas	Péronne 2	Brie / Mesnil-Bruntel Devise / Estrées-Mons Poeuilly Bernes (+Nobescourt)	Driencourt / Aizecourt le Bas Lieramont / Longavesnes Guyencourt-Saulcourt Heudicourt (+Revelon) Sorel les Grand / Nurlu	
TOURNEE 3		Péronne 3	Tincourt-Boucly Marquaix-Hamelet Hervilly-Montigny Hesbécourt / Templeux le Guérard / Villers-Faucon		Gros Producteurs Péronne + Prieuré Rancourt
TOURNEE 4	Combles / Lesboeufs Gueudecourt / Flers Ginchy / Longueval Guillemont Hardecourt aux Bois	Hancourt / Vraignes Bouvincourt Cartigny (+Brusles) Buire-Courcelles Templeux la Fosse	Rancourt / Sailly-Saillisel Mesnil en Arrouaise Etricourt-Manancourt Equancourt / Fins	Le Ronssoy Epehy (+Malassises)	Bouchavesnes-Bergen Moislains

COLLECTE des SACS de TRI					
TRI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine Paire	Clery-sur-Somme Bouchavesnes-Bergen Rancourt Allaines (+Feuillaucourt) Moislains / Aizecourt le Haut Nurlu	Maurepas Hardecourt aux Bois Guillemont / Longueval Ginchy / Flers Gueudecourt Lesboeufs / Combles	Brie / Mesnil Bruntel Devise / Estrées Mons Bouvincourt / Hancourt Vraignes / Poeuilly Bernes (+Nobescourt)	Tincourt-Boucly Marquaix-Hamelet Hervilly-Montigny Hesbécourt / Templeux le Guérard / Le Ronssoy Epehy (+Malassises) Collège de Roisel	Péronne sélectif Sacs bleu / Jaune
Sem. Impaire	Biaches / Eterpigny Villers-Carbonnel / Barleux Flaucourt / Herbécourt Feuillères / Hem-Monacu	Flamicourt Buire-Courcelles Cartigny (+Brusles) Doingt / Flamincourt Bussu Rue de Bussu (Péronne) Driencourt / Templeux la Fosse Aizecourt le Bas	Liéramont Guyencourt-Saulcourt Haudicourt (+Revelon) Sorel le Grand / Fins Equancourt / Etricourt- Manancourt / Mesnil en Arrouaise / Sailly-Saillisel	Roisel Villers-Faucon Longavesnes	Péronne sélectif Sacs bleu / Jaune

Evolution des tonnages collectés depuis 2017 (Données SMITOM)

	2017	2018	2019
Population INSEE	27 985 hab.	27 978 hab.	28 547 hab.
Ordures Ménagères Résiduelles	8 262.1 T 295.2 kg/hab/an	8 242.2 T 294.6 kg/hab/an	8 038.3 T 281.6 kg/hab/an
Emballages creux	495.3 T 17.7 kg/hab./an	493.6 T 17.6 kg/hab./an	455.9 T 15.9 kg/hab./an
Emballages plats *	695.0 T 24.8 kg/hab/an	683.0 T 24.4 kg/hab/an	637.4 T 22.3 kg/hab/an
TOTAL collectés	9 452.4 T 337.8 kg/hab/an	9 418.8 T 336.6 kg/hab/an	9131,6 T 319,9 kg/hab/an

* Les emballages plats sont composés des cartonnettes, des cartons et de tous les papiers.

☞ Le tonnage enfoui se compose des ordures ménagères résiduelles collectées et des refus de tri issus du tri des emballages et des papiers/cartons. Il est enfoui au Centre de Stockage des Déchets Ultimes, situé à Nurlu géré par la société PAPREC (ex-COVED).

Evolution des flux réceptionnés/triés sur le centre de tri (Source RECUP'AIRE)

	2017		2018		2019		Moyenne 2017	
	27 985		27 978		28 547		Somme	France
Population	Qté	Kg/hab.	Qté	Kg/hab.	Qté	Kg/hab.	Kg/hab.	
VERRE A.V. livré	1 020.2 T	36.5	1 019.30 T	36.4	1 079.1 T	37.8	36.5	39.4
Emballages acier	77.6	2.8	69.6	2.5	57.96	2.0	2.6	2.2
Emb. aluminium	9.9	0.3	12.0	0.4	9.7	0.3	0.2	0.2
Bouteilles plastique	159.6	5.7	180.3	6.5	174.5	6.0	6.6	4.7
Briques alimentaires	19.3	0.7	23.0	0.8	19.4	0.6	-	-
Cartonnettes	203.5	7.3	181.0	6.5	155.8	5.4	10.8	10.8
Jx, magazines, revues	484.2	17.3	448.5	16.0	431.8	15.1	-	18.3
Gros de magasins	97.2	3.5	101.1	3.6	82.0	2.8	-	-
AMR à recycler	1 051.2 T	37.6	1 015.5 T	36.3	955.5 T	36.9	-	-
Refus de tri	118.4 T	4.2	111.6 T	4.0	113.3 T	3.9	-	-

☞ Les refus de tri sont calculés selon la moyenne de 18 caractérisations annuelles prélevées au hasard dans les bennes.

La maintenance des bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles :

La C.C.H.S a en charge la livraison et la maintenance des bacs roulants sur les 60 communes.

☞ Un agent assure ce service une journée tous les 15 jours.

COLLECTE DU VERRE

Le territoire compte 154 bornes à verre, réparties sur 60 communes. La collecte est réalisée par la société Minéris (groupe Paté) et géré par le SMITOM du Santerre

Evolution des tonnages collectés depuis 2015 (Source SMITOM)

ANNEE N	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab./an
2015	1 105.1 T	38.3 kg/hab
2016	1 056.5 T	36.6 kg/hab
2017	1 020.2 T	36.5 kg/hab
2018	1 019.3 T	36.4 kg/hab
2019	1 079.1 T	37.8 kg/hab

Les indicateurs financiers

LES DEPENSES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Les dépenses de collecte en régie (Source CCHS)

	Poste des dépenses	Montant TTC	TOTAL TTC
CHARGES de STRUCTURE	Personnel administratif	64 955 €	64 955 € TTC
PRE-COLLECTE	Acquisition de contenant <div style="margin-left: 20px;">Sac de tri</div> <div style="margin-left: 20px;">Bac OMR*</div> <div style="margin-left: 20px;">Composteur</div> Dotation bac OMR <div style="margin-left: 20px;">Personnel</div>	61 425 € 26 854 € 9 841 € 4 329 €	102 449 € TTC
COLLECTE	Charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz, bâtiment,) Assurance Taxe essieu OMR/Tri 8 Véhicules Tri / OM Maintenance, visite périodique, ... Géolocalisation Carburant Personnel Collecte, lavage camion, encadrement Formation /visite médicale / vêtement	5 558 € 12 080 € 1 638 € 141 637 € 2 384 € 101 403 € 626 431 € 10 449 €	901 580 € TTC
COMMUNICATION	Support Personnel	1625 € 12 120 €	13 745 € TTC
TOTAL TTC			1 082 729 € TTC

>> Le coût de la collecte se chiffre à **1 082 729 € TTC** (hors investissement véhicule) soit 37.92 €/hab/an

Remarque : La CCHS verse une subvention à la Ligue contre le cancer, soit 1 529.45 € en 2019.

Les dépenses de traitement (source SMITOM)

	2017	2018	2019
Population	27 985 hab.	27 978 hab.	28 547hab.
Poste de dépenses	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
SMITOM du Santerre			
Collecte du verre	45 283 €	46 935 €	53 236.9 €
Tri et transfert	315 045 €	312 065 €	290 858.1 €
Enfouissement	624 631 €	638 083 €	653 324.6 €
Sous-total	984 959 €	997 083 €	997 419.6 €
Kg/hab	35.2 €/hab/an	35.6 €/hab/an	34.9 €/hab/an
Indemnités nuisances (CET Nurlu)	17 753 €	12 655 €	13 060 €
TOTAL	1 002 712 € TTC	1 009 738 € TTC	1 010 479 € TTC

Les dépenses d'investissement en 2019

Nature des investissements	Montant TTC
Remise en état 2 bennes de collecte	25 799 €
Acquisition de bac OMR*	26 854 €
Acquisition BOM	22 336 €
Acquisition composteur	9 841 €
TOTAL	84 830 € TTC

LES RECETTES DE VALORISATION (Source SMITOM)

Matériaux recyclés	Qté livrée	P.U.	Soutien financier CITEO 2019	Vente des matériaux
			Soutien	Montant
Plastiques	173.74	€/t		44 717 €
Aluminium	8.48	€/t		3 035 €
Acier	29.27	€/t		4 080 €
Cartons/emb. papier (1)	160.36	€/t		9 621 €
Jx/magazines*	430.04			43 087 €
Tétra brick	24.89	€/t		249 €
Verre	1 079.09	€/t		35 451 €
Sous-total	1 905.8		244 632 €	140 240 €
Données estimées à partir des données 2018			206 990 €	-
Sommes totales attendues pour le recyclage des matériaux			384 872 €	

En 2018, le SMITOM du Santerre a signé le contrat à la performance avec CITEO, éco-organisme désigné par l'Etat pour recueillir des fonds auprès des entreprises productrices d'emballages. Les sommes perçues sont reversées aux collectivités pour collecter et traiter les emballages faisant l'objet d'une valorisation énergétique ou d'un recyclage.

Les tonnages de matières recyclables collectées et triées font l'objet à la fois :

- d'un soutien financier (CITEO) suivant les performances exprimées en kg par habitant et par an
- d'une recette issue de la vente des matériaux triés et expédiés à une entreprise spécialisée

☞ Pour 2019, les recettes estimées pour la collecte sélective s'élèvent à **384 872 €**

Les dépenses de collecte et de traitement pour les Ordures Ménagères Résiduelles, le Verre, les emballages et les papiers/cartons à recycler s'élèvent à :

2 093 208 € TTC (hors investissement) soit 73.3 € / hab / an

Les déchèteries

Le territoire compte 3 déchèteries :

- La déchèterie du Mont Saint-Quentin, rue d'Athènes à Péronne
- La déchèterie de la chapelette, route de Barleux à Péronne
- La déchèterie de Roisel, rue de la gare

Objectifs : ✕ Trier à la source pour valoriser davantage les déchets,
 ✕ Donner à l'utilisateur une solution de proximité respectueuse de l'environnement

1/ GARDIENNAGE en régie

Moyens humains : 3 ETP titulaires

Rôle des gardiens : ✕ Accueillir et informer les usagers,
 ✕ Accompagner l'utilisateur dans sa démarche de tri,
 ✕ Entretien de la déchetterie,
 ✕ Surveiller le remplissage des bennes et en assurer les rotations

2/ MODALITE DE FONCTIONNEMENT

Les déchets acceptés selon les déchèteries

FLUX	MONT SAINT QUENTIN	ROISEL	LA CHAPELETTE
Encombrants	X	X	X
Déchets Verts	X	X	X
Gravats	X	X	X
Ferraille	X	X	X
Papiers/Cartons	X	X	X
D.D.S (1)	X	X	
D.E.E.E (2)	X	X	
Huiles vidanges	X	X	
Huiles végétales	X	X	
Pneus		X	
Batteries	X	X	
Piles	X	X	

(1) D.D.S : Déchets diffus Spéciaux (peintures, acides, bases, radiographie...)

(2) D.E.E.E : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

Les Déchets Dangereux Spécifiques (D.D.S.) regroupent différents produits toxiques apportés par les ménages :

- les acides et les bases (soude, débouche évier...),
- les solvants liquides (antirouilles, détergents, diluants, produit de traitement du bois),
- les produits pâteux (colles, vernis, peintures, graisses ...),
- les phytosanitaires des particuliers (désherbants, engrais, herbicides ...),
- les bombes aérosols non vidées,
- les produits non identifiés
- les emballages souillés ayant contenu un produit toxique

Dispositifs pour réceptionner les différents déchets

MONT SAINT QUENTIN	ROISEL	LA CHAPELETTE
6 bennes à quai : 1 Métaux / 2 Gravats 3 Encombrants + 1 compacteur Carton	7 bennes à quai : 2 Encombrants / 1 Carton 2 Gravats / 1 Métaux / 1 DV	5 bennes hors quai : 3 Encombrants 1 Carton / 1 Métaux
1 case Déchets Verts (DV)	-	2 cases Gravats / DV
1 abri D3E	1 container D3E	-
1 abri D.D.S.	-	-
1 cuve à huile minérale	1 cuve à huile minérale	-

3/ COLLECTE ET TRAITEMENT

1- Déchets acceptés (Voir modalités de fonctionnement)

Chaque particulier peut apporter l'ensemble des déchets ci-dessus gratuitement dans la limite de 1 m³/semaine. Les déchets des communes sont acceptés au même titre que ceux des particuliers.

2- Prestataires retenus et mode de traitement

FLUX	PRESTATAIRE de TRANSPORT	DESTINATION	TYPE de TRAITEMENT
Encombrants	Régie CCHS jusque août 2019 puis COVED	CSDU de Nurlu (80)	Enfouissement
Déchets Verts	Gurdebeke	Plate-forme de compostage Moulin de Toutvent (60)	Compostage
Gravats	Gurdebeke	CSDU de Lihons (80)	Enfouissement
Ferraille	Haubourdin jusqu'août 2019 puis HAUREC	Haubourdin à St Quentin (02) HAUREC à Saint Quentin	Valorisation
Papiers/Cartons	Haubourdin jusqu'août 2019 puis HAUREC	Haubourdin à Saint Quentin (02) HAUREC à Saint Quentin	Recyclage
Huiles végétales	ECOGRAS	Limay (78)	Valorisation en biocarburant
D.D.S	Ortec	Ortec à Saint Quentin (02)	Incinération
Huiles minérales	Chimirec Valrecoise	Saint Just en Chaussée (60)	Regénération

3- Filières à Responsabilités Elargies du Producteur (REP)

La première filière nationale réglementée de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) est apparue pour la collecte des emballages ménagers en 1992.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs pour leurs propres marques, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, financièrement, la gestion de leurs déchets. Les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics mettent en place les filières. Ils effectuent à l'échelle nationale le transport et l'élimination des déchets concernés auprès des collectivités et des entreprises gratuitement. Ce dispositif est financé par une éco-participation payée par le client lors des achats.

Ainsi les flux, ci-dessous, n'engendrent aucun coût de transport et de traitement pour la Communauté de Communes de la Haute Somme :

TYOLOGIE DECHETS	ECO-ORGANISMES	REMARQUES
Pneus	ALIAPUR	Aucune recette
*D.E.E.E.	ECO SYSTEMES	Versement d'un soutien financier Mise à disposition de caisse 600 L grillagée Réemploi partenariat avec AIR (Péronne)
Ampoules / Néons	RECYLUM	Mises à disposition de box

*D.E.E.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

4- Déchets professionnels

Une tarification pour l'accueil des professionnels en déchèterie est mise en place au prix de 11 €/3 m³ pour les encombrants, les déchets verts et les gravats. Les cartons, les métaux sont réceptionnés gratuitement.

>> Les Déchets toxiques, les pneumatiques et les huiles de moteurs usagés des professionnels ne sont pas acceptés.

5- Déchets interdits :

- Les ordures ménagères collectées une fois par semaine en porte à porte
- Les Déchets Toxiques en Quantité Dispersée des professionnels
- Les médicaments périmés ou non utilisés (à déposer en pharmacie)
- Les explosifs

4/ HORAIRES D'OUVERTURE

	LA CHAPELETTE <i>Route de Barleux - Péronne</i> Tél : 09 62 58 24 80		MONT SAINT QUENTIN <i>Rue d'Athènes - Péronne</i> Tél : 03 22 84 08 84		ROISEL <i>Rue de la gare - 80 240 Roisel</i> Tél : 03 22 86 50 95	
LUNDI	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
MARDI	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
MERCREDI	8h30 - 12h	14h-18h*	10h - 12h	14h - 18h*	10h - 12h	14h - 18h*
JEUDI	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
VENDREDI	8h30 - 12h	14h-18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
SAMEDI	10h - 12h	14h-18h*	10h - 12h	14h - 18h*	10h - 12h	14h - 18h*
DIMANCHE	<i>Fermée</i>		10h - 12h*	<i>Fermée</i>	10h - 12h*	<i>Fermée</i>
*Horaire d'hiver du 1er novembre au 28 février : Fermeture à 17h les jours d'ouverture						

Les indicateurs techniques

Fréquentation des usagers

Population de référence : 28 547 habitants

	Nombre de passages sur déchèteries		
	La Chapelette	Roisel	Mont Saint Quentin
2015	2 203	-	55 827
2016	2 962	18 080	36 625
2017	7 320 *	17 995	33 648
2018	12 049	17 445	30 962
2019	9 914	11 169	35 537

*Accroissement des horaires d'ouverture de 14 heures à 30 heures/semaine du 01/11 au 28/02 et 33 heures/semaine du 01/03 au 31/10.

Fréquentations de professionnels

	Déchèterie La Chapelette
2017	248 passages payants
2018	199 passages payants
2019	1020 passages payants

Les indicateurs financiers

A- LES DEPENSES DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

1- DECHETS MENAGERS BANALS

Nature	Tonnage	Enlèvement Location	Traitement	TOTAL
Déchèterie de Mont Saint Quentin				
Gravats	906.32 T	7 453 €	4 337 €	11 790 €
Déchets verts	992.74 T	14 021 €	16 960 €	30 981 €
Métaux	122.25 T	1 395 € 176 €	0 €	1 571 €
Cartons	70.64 T	933 € 1144 €	1 238 €	3 315 €
TOTAL	2 091.95 T	25 122 € TTC	22 535 € TTC	47 657 € TTC

Déchèterie de la Chapelette				
Gravats	1 015.00 T	6 358 €	4 855 €	11 213 €
Déchets verts	830.42 T	12 390 €	14 209 €	26 599 €
Métaux	54.10 T	999 € 176 €	0 €	1 175 €
Cartons	22.19 T	1 643 € 264 €	496 €	2 403 €
TOTAL	1 921.71 T	21 830 € TTC	19 560 € TTC	41 390 € TTC

Déchèterie de la Roisel				
Gravats	637.80 T	5 538 €	3 052 €	8 590 €
Déchets verts	481.00 T	9 236 €	8 216 €	17 452 €
Métaux	56.60 T	933 € 176 €	0 €	1 109 €
Cartons	46.20 T	1 606 € 0 €	909 €	2 515 €
TOTAL	1 221.60 T	17 489 € TTC	12 177 € TTC	29 666 € TTC

Commune de MOISLAINS				
Déchets verts	98.66 T	1 618 €	1 686 €	3 304 €
TOTAL	98.66 T	1 618 € TTC	1 686 € TTC	3 304 € TTC

2- ENCOMBRANTS

AIR et Déchèteries Mont Saint Quentin / La Chapelette / Roisel					
POINT d'APPORT	TONNAGE	TRAITEMENT	TRANSPORT		TOTAL
Mt St Quentin	1749.5 T	142 562 €	Véhicule (1)	12 430 €	
Chapelette	823.6 T	61 787 €	Personnel	26 393 €	
Roisel	809.7 T	59 814 €	Maintenance (2)	32 431 €	
AIR	168.0 T	11 987 €	Assurance	2 963 €	
Moislains	4.5 T	441 €	Transport COVED	57 994 €	
TOTAL	3 555.2 T	276 592 € TTC		132 211 € TTC	408 803 € TTC

(1) Frais carburant / Taxe essieu

(2) Frais sur JCB / Benne / Ampliroll

Les autres déchets non dangereux

Nature	Tonnage	Coût
DEEE	188.19 T	15 201 €
Textile	13.10 T	0 €
Huiles végétales	Non communiqué	0 €

3- DECHETS DANGEREUX des MENAGES

2.a. Les déchets dangereux

NATURE	MONT St QUENTIN		ROISEL		TOTAL	
	Qté	Montant en € TTC	Qté	Montant en € TTC	Qté	Montant en € TTC
Déchets Dangereux	41.8 T	26 145 €	19.6 T	12 529 €	61.4 T soit 2.15 kg/hab/an	38 674.3 € Soit 1.35 €/hab/an

2.b. Les autres déchets dangereux

	SOCIETE	QUANTITE	TRANSPORT	TRAITEMENT	TOTAL € TTC
Batteries	RECYLEX	0.75T	0 €	0 €	0 €
Huiles minérales	CHIMIREC VALRECOISE	11.5 T	1 283 €	1 281 €	2 565 €
Piles	COREPILE	0.5 T	0 €	0 €	0 €
Pneus	ALIAPUR	14.4 T	0 €	0 €	0 €
D3E	AIR / OCAD3E	188.2 T	15 201 €* 15 201 €	0 €	15 201 €
Lampes / Néons	RECYLUM		0 €	0 €	0 €
	TOTAL	215.3 T**	16 484 €	1 281 €	17 765 €

*Coût d'enlèvement des D3E sur les déchèteries reversé à AIR

1000 litres d'huiles minérales usagées = 1 tonne

1 tonne pneus = 132 pneus

4- SYNTHESE des COUTS liés aux déchets réceptionnés et traités

3.a. Les dépenses de fonctionnement des 3 déchèteries

POSTES de DEPENSES	Nbre ETP	MONTANT
Electricité / Eau/Téléphone	-	5 654 €
Logiciel Badge d'entrée	-	2 429 €
Vérification matériel	-	4 203 €
Fourniture entretien	-	4 865 €
Frais personnel		956 €
Sous total		18 107 € TTC

Gardiennage	3.8 ETP	130 887 €
Enregistrement Carte accès	0.5 ETP	16 076 €

TOTAL		165 070 € TTC
--------------	--	----------------------

3.b. Les dépenses d'investissement

NATURE	MONTANT en € TTC
Déchèterie de la Chapelette	
Travaux de voirie	25 433 €
Déchèterie Saily Saillisel	
Acquisition de terrain	47 564 €

3.c. Les dépenses de transport et de traitement des déchets

28 547 hab.	QUANTITE	TRANSPORT	TRAITEMENT	TOTAL € TTC
Gravats	2559.12 T	19 349 €	12 244 €	31 593 €
Déchets verts	2402.82 T	37 265 €	41 071 €	78 336 €
Métaux	232.95 T	3 855 €	0 €	3 855 €
Cartons	139.03 T	5 590 €	2 643 €	8 233 €
Encombrants	3555.2 T	132 211 €	276 592 €	408 803 €
Sous-total	8889.12 T	198 270 €	332 550 €	530 820 €
Autres Déchets Non Dangereux	61.40 T	-	38 674 €	38 674 €
TOTAL	8950.52 T	198 270 € TTC	371 224 € TTC	569 494 € TTC <i>19.94 €/hab./an</i>

5- LE PARTENARIAT avec Artois Insertion Ressourcerie

La Communauté de communes a alloué une subvention de **61 376 €** pour l'enlèvement des encombrants en porte à porte.

A.I.R. assure deux missions :

- ✓ Le débarras chez les particuliers sur demande
- ✓ L'enlèvement des DEEE sur les déchèteries de Mont Saint à Péronne et la Déchèterie de Roisel

>> Les déchets non valorisables sont déposés dans une benne de 20 m³. La communauté de Commune gère l'enlèvement et le traitement des déchets d'encombrants, en moyenne 1,5 rotation par semaine. La benne est mise gratuitement à leur disposition.

6- LES RECETTES de VALORISATION

	Quantités	Filières de valorisation	Prestataires	Montant perçu par la CCHS
DEEE	188 T	Filière REP	Eco SYSTEMES	15 201 €
Batteries	0.75 T	Recyclage	RECYLEX	302 €
Cartons	139 T	Recyclage	HAUBOURDIN puis HAUREC	5 243 €
Métaux	233 T	Recyclage	HAUBOURDIN puis HAUREC	27 873 €
TOTAL				48 619 €

7- LES AUTRES RECETTES

La tarification des professionnels en déchèterie

	Passage enregistré	Montant perçu
2017	248	2 728 €
2018	199	2 189 €
2019	1020	11 822 €

Tarification : 11 € pour 3 m³ de déchets professionnels déposés

Le compostage

Principe de l'opération

L'opération de compostage individuel repose sur une démarche volontaire des ménages. La Communauté de Communes propose à prix réduit aux habitants du territoire des composteurs en plastique et en bois de capacités différentes. Les personnes sont informées régulièrement de l'opération.

Matériel proposé

↳ Composteur en plastique

Conception : composteur modulable conçu en plastique recyclé avec un couvercle et une trappe d'accès

Capacité	Poids	Dimension du kit	Participation demandée aux usagers
420 L	16 kg	79 x 79 x 105	15 €

↳ Composteur en bois

Capacité	Participation demandée aux usagers
1 000 L	25 €

↳ Guide du compostage

Le SMITOM du Santerre a organisé avec le soutien de la Communauté de Communes de la Haute Somme des réunions d'information et de distribution de composteurs. Un guide de compostage est remis à chaque participant.

Historique des composteurs distribués

ANNEE	Plastique (420 L)	Bois (1000 L)	Composteurs distribués	Participation usagers
2015			92	2 015 €
2016			25	540 €
2017	9	12	21	435 €
2018	8	16	24	520 €
2019	37	94	131	2 905 €